



CONDITIONS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION OH MY BIZZ !

1. Accessibilité

L'adhésion à l'association OH MY BIZZ ! est accessible à tout-e professionnel-le sans condition de statut qui déclare sur l'honneur être légalement majeure et intervenir uniquement dans le cadre de son activité professionnelle, qu'elle soit commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. L'adhésion n'est pas accessible aux personnes mineures, aux consommateur-trices ou au non-professionnel-les.

Peuvent donc adhérer à l'association et bénéficier des services proposés par ladite association, les personnes physiques majeures (porteur-euses d'un projet de création d'entreprise ou d'association, créateur-trices d'entreprise encore non immatriculée) ou les personnes morales, immatriculées auprès du registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers pour les sociétés ou entreprises domiciliées sur le territoire français et auprès de tout registre équivalent pour les entreprises ou sociétés domiciliées sur le territoire de l'Union Européenne ou hors du territoire de l'Union Européenne, et agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle, régulièrement déclarée en tant que telle auprès des organismes fiscaux et sociaux. De même, une personne physique majeure, non immatriculée personnellement mais justifiant du statut de conjoint-e collaborateur-trice, d'associé-e ou de salarié-e doté-e d'un pouvoir de décision dans l'entreprise, peut adhérer à OH MY BIZZ !.

2. Respect de la Charte de l'association

Préalablement à son adhésion à OH MY BIZZ !, le membre a accès, sur le site Web, à la Charte de l'association dont il ou elle s'engage à prendre connaissance. Le membre qui adhère à OH MY BIZZ ! doit partager et respecter les valeurs véhiculées par ladite association. À défaut, sa demande d'adhésion pourra être refusée.

3. Durée d'adhésion

La durée de l'adhésion est de un an de date à date à compter de la validation de l'adhésion (après règlement du montant de cette dernière). Pour toute adhésion réalisée la première quinzaine d'un mois (du 1er au 15 inclus), l'adhésion débutera au premier jour du mois courant. Pour toute adhésion réalisée la seconde quinzaine d'un mois (du 16 au 30 ou 31 inclus), l'adhésion débutera au premier jour du mois suivant.

4. Processus d'adhésion

L'adhésion à l'association à OH MY BIZZ ! se déroule en deux étapes ; une première étape consiste à remplir la demande d'adhésion qui se trouve sur le site Web de ladite association, la seconde étape consiste à procéder au règlement de l'adhésion. Le prix de l'adhésion est indiqué au moment de la validation du règlement.

Lors de l'inscription et de la confirmation de l'adhésion, la personne devra :



- lire et accepter :
 - les présentes conditions d'adhésion ;
 - la charte de l'association OH MY BIZZ ! ;
 - l'autorisation pour OH MY BIZZ ! d'exploiter l'image du membre.
- fournir les informations relatives au mode de paiement et procéder au règlement.

La confirmation de l'adhésion à l'association OH MY BIZZ ! entraînera l'acceptation de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

5. Prix et paiement de l'adhésion

Le prix de l'adhésion s'entend en euros et toutes taxes comprises. Le prix de l'adhésion est mentionné sur le site Web de l'association OH MY BIZZ ! et, lors de l'adhésion, dans l'e-mail de confirmation envoyé au membre par OH MY BIZZ !.

Le paiement de l'adhésion se fait comptant lors de l'adhésion. Par principe, le membre règle son adhésion par carte bancaire directement sur le site Web de l'association ou par virement bancaire ou chèque. OH MY BIZZ ! met ainsi à la disposition du membre un système de sécurisation des paiements en ligne permettant à cette dernière de crypter la transmission de ses données bancaires et fait appel, pour ce faire, à un prestataire de services tiers qui assure également le traitement du paiement et la conservation des informations relatives à la carte de crédit ou de débit. Le membre déclare accepter les conditions générales de services du prestataire. Afin de satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, OH MY BIZZ ! a mis en place via son prestataire de service de paiement en ligne, un processus d'authentification nécessitant une double vérification d'identité du membre. Sont acceptées les cartes bleues, Visa et Mastercard. Les données bancaires communiquées ne sont ni connues ni conservées par OH MY BIZZ !, elles restent uniquement des données de contrôle entre le membre et la banque. En cas d'échec du paiement par carte bancaire, l'adhésion ne sera pas validée. OH MY BIZZ ! adresse par e-mail au membre, à l'issue du paiement, la facture justifiant du règlement effectué.